La Société des Gens de Lettres

SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES

Hôtel de Massa
38, rue du Fbg-St-Jacques, 75014 Paris
tél : 01 53 10 12 00 fax : 01 53 10 12 12
www.sgdl.org - courriel : sgdl@sgdl.org

La SGDL est une institution privée reconnue d'utilité publique, qui ne perçoit aucune subvention. Cette indépendance financière lui assure une totale liberté de parole.

VOUS PUBLIEZ, LA SGDL VOUS SOUTIENT !

Pour adhérer à la SGDL il suffit d'avoir publié une œuvre de l'écrit à compte d'éditeur

Devenir membre de la SGDL, c'est contribuer à écrire aujourd'hui le droit d'auteur de demain

La SGDL est présente sur tous les grands dossiers qui concernent vos œuvres et vos droits : politique nationale et européenne en faveur du droit d'auteur, modifications législatives du code de la propriété intellectuelle, développement du marché du numérique, avenir du droit d'auteur. Pour ce faire, la SGDL entretient un dialogue permanent avec les représentants du secteur du livre (Syndicat national de l'édition, Fédération Interrégionale du Livre et de la Lecture, Bibliothèque nationale de France...) et les pouvoirs publics (Ministère de la Culture, Parlement...). Elle siège également au conseil d'administration des principales institutions de l'édition (Centre national du livre, SOFIA, AGESSA, IRCEC, CFC...) pour y faire entendre la voix des auteurs.

Une communauté de 6.000 auteurs de l'écrit à travers toute la France

La SGDL est depuis sa création au service de tous les auteurs de l'écrit (écrivains, essayistes, poètes, traducteurs...), que l'écriture soit ou non leur activité première. Elle protège et défend le droit des auteurs et est à l'origine des principales innovations juridiques, sociales ou culturelles qui ont permis la protection de leurs intérêts (sécurité sociale, retraite complémentaire, revenus accessoires, droit de prêt en bibliothèque ...).

SGDL

Adhérer à la SGDL, c'est pouvoir bénéficier de conseils et de soutiens personnalisés dans le domaine juridique, social et fiscal

Les services de la SGDL sont à la disposition de ses adhérents pour des conseils personnalisés sur leur statut d'auteur, leurs démarches administratives, leur situation sociale et fiscale, leurs relations avec leurs éditeurs (contrats d'édition, redditions de comptes, exploitations numériques...).

Être adhérent à la SGDL, c'est aussi :

> Être informé régulièrement des évolutions du droit d'auteur et des initiatives en faveur des auteurs à travers *La Lettre d'information*, les communiqués et les alertes de la SGDL sur les dossiers les plus importants et les plus sensibles.

> Participer aux sessions de professionnalisation.

> Être invité aux manifestations culturelles organisées régulièrement à l'Hôtel de Massa.

> Pouvoir faire réaliser un site d'auteur personnalisé sous label SGDL.

> Bénéficier d'avantages et de réductions liés à la carte de membre.

Seul le nombre croissant des adhérents continuera à garantir l'indépendance de la SGDL.

SGDL